L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 3 JANVIER 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN. 3 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co, au No [illegible] de la rue des Magasins — marchandises sèches, lingerie couvertures, manteaux, coutellerie, étoffes toile, avariées, pour robes.

Achetez vos Bonbons fins à 75 cents la livre; vos Fruits cristallisés à 60 cents chez A. Lemanne, 209 Chartres, entre Ste Anne et Dumaine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Mercredi, 3 janvier 1877.

VARIÉTÉS—A midi, La Petite Mariée; le soir, la Timbale d'argent.
ACADÉMIE—A midi, la Rose de St-Flour et les Bavards; le soir, La Fille de Mme Angot.
SALLE GRUNEWALD—Grand concert au bénéfice de Mme Blache.

Le Message de W. P. Kellogg.

Le document envoyé par W. P. Kellogg à la réunion assemblée dans la caserne St-Louis, sous le titre menteur de Législature de la Louisiane, et que l'usurpateur appelle son dernier message, débute comme nous l'avons dit par un panégyrique de son administration. Kellogg se pose en sauveur du pays et s'attribue naturellement tout le mérite de la réduction de la dette et de la diminution des impôts, même de la diminution de un pour cent opérée par la dernière administration démocratique de la ville.

Or, la vérité sur la politique financière de M. Kellogg, la voici en quelques mots. Lorsqu'il a usurpé le pouvoir par les moyens que l'on sait, il a trouvé que les choses en étaient arrivées à un point tel que la perception de l'impôt était devenue une impossibilité matérielle. Continuer les errements du régime Warmoth, c'était mettre l'Etat en banqueroute et tarir la source de tous les revenus.

Avec l'intelligence que nul ne lui conteste et un esprit fécond en ressources, Kellogg a de suite compris qu'il fallait pour trouver quelque chose à grapiller, changer de système. Pour éviter une banqueroute complète, il a converti la dette de l'Etat à 60 pour cent en se disant qu'il y aurait de bons *jobs* à effectuer dans cette conversion en transigeant sur des titres véreux dont il avait été émis pour plusieurs millions de dollars.

On sait de quelle façon scandaleuse ont été conduites les opérations de conversion pendant la première année, période pendant laquelle aucune comptabilité régulière n'a été tenue. M. Kellogg et le ring dont il faisait partie ont fait de la conversion des premiers millions de titres une véritable eau trouble dans laquelle ils ne se sont pas fait faute de pêcher.

Sans doute, les contribuables ont profité de la diminution d'impôt qui a été la conséquence de la réduction de 40 0/0 opérée sur les dettes légales et illégales, mais ils n'ont pas à en savoir gré à Kellogg qui n'a eu d'autre mobile dans cette affaire que la nécessité d'assurer un revenu à son administration et son intérêt personnel.

Si les opérations de conversion ont donné lieu à des tripotages éhontés de la part de Kellogg et de ses complices, la gestion du fonds d'intérêt a été signalée par des irrégularités et des abus sur lesquels il va falloir que la lumière se fasse. Depuis plusieurs mois, Kellogg refuse de réunir le bureau de conversion pour ne pas être obligé de convertir trois millions de Bons, dont il aurait été obligé de payer l'intérêt en janvier, parce qu'il a disposé autrement des sommes perçues pour cet objet spécial depuis 1873.

La seule explication qu'il daigne donner dans son message de ce refus arbitraire et qui est un déni de justice envers les porteurs de ces Bons, est la suivante:

"L'intérêt sur tous les Bons convertis jusqu'à cette date, a été promptement payé à l'échéance. Le paiement de l'intérêt échéant le 2 janvier 1877 est annoncé. Des difficultés politiques ont rendu la perception des impôts un peu tardive, et *il n'a pas été jugé désirable de hâter la conversion des Bons* qui restent à convertir. *Le fonds d'intérêt est intact* et ne peut être détourné pour aucun objet. On croit que les taxes arriérées à recevoir suffiront à payer l'intérêt sur tous les Bons émis et aussi sur ceux qui restent encore à convertir."

Il est faux que l'intérêt ait été régulièrement payé et nous croyons qu'une enquête démontrera ou que le fonds d'intérêt n'est pas intact ou qu'une partie en a été détournée au moins momentanément.

Ayant fait l'éloge de son administration, M. Kellogg dresse ensuite l'acte d'accusation en règle de la population blanche de l'Etat.

Les récoltes ont été magnifiques mais elles sont dues uniquement au travail des hommes de couleur; les blancs n'y sont pour rien. "C'est un des legs lamentables de l'esclavage, dit Kellogg, qu'une classe nombreuse de la population blanche regarde l'agriculture comme un signe de dégradation." Kellogg, en disant cela, altère sciemment la vérité, car il est impossible qu'il ignore que la majeure partie des blancs des campagnes travaillent eux-mêmes à la terre et que des planteurs qui ont possédé des centaines d'esclaves et leurs fils n'ont pas hésité après leur ruine complétée par le régime des carpet-baggers, à mettre la main à la charrue ou à s'engager comme économes au service des autres.

Kellogg attribue la décadence de la Nouvelle-Orléans au fait que cette ville est le centre de la turbulence et des discordes politiques. Une seule chose, selon lui, s'oppose à la prospérité du pays, ce sont "les mouvements révolutionnaires organisés par les quelques individus qui terrorisent le sentiment conservateur de la communauté." Il émet encore cette audacieuse assertion:

"Dans aucun autre Etat de l'Union le capitaliste n'est aussi pleinement assuré contre la taxation excessive que dans cet Etat en vertu des amendements constitutionnels récemment adoptés."

L'usurpateur aborde aussi la question nationale du jour et déclare solennellement que l'Etat de la Louisiane est aussi fortement républicain que le Mississippi, mais que depuis huit ans il y a eu cinq tentatives organisées pour renverser la volonté de la majorité. *Il y en a eu trois faites par Kellogg lui-même*, il doit en savoir quelque chose.

Kellogg présente ensuite une page d'histoire écrite à sa façon. Elle commence à ce qu'il appelle le massacre de juillet 1866, passe en revue l'élection présidentielle de 1868 (non sans lancer un coup de patte à Warmoth) signale les *fraudes* de la fusion en 1872, les *massacres* de Colfax et de Coushatta, les *émeutes* de la Ligue Blanche en septembre 1874 et les *outrages* commis pendant la dernière élection, et qui ont choqué *le sens moral* de tout le pays.

Ce qui étonne le vertueux Kellogg, c'est que le sentiment public couvre de ses sympathies les auteurs de tous ces *crimes* et que le peuple récompense leurs défenseurs en les élisant aux premiers emplois. Il s'indigne que les résidents les plus influents de la Nouvelle Orléans se soient formés en associations pour venir au secours des accusés de Colfax, qui, par parenthèse, ont été acquittés.

Il devient naïvement bête quand il ajoute, sans s'apercevoir que c'est là ce qui le condamne lui et ses complices:

Les représentations données au bénéfice des soi-disant "victimes de la paroisse Grant" ont été les plus populaires de toute la saison. Aucuns termes d'opprobre n'ont été trouvés trop forts pour censurer le juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis qui, agissant d'après le strict sentiment de son devoir, a décidé que les procédures suivies en vertu des lois de reconstruction du Congrès étaient légales et valides, et aucun éloge n'a été jugé trop extravagant pour le juge de la Cour Suprême des Etats-Unis qui agissant, *il faut le présumer*, d'après un sentiment également strict de son devoir, a déclaré ces procédures inconstitutionnelles et nulles. (Kellogg oublie de dire que la Cour Suprême s'est rangée de l'avis de ce dernier juge). Le massacre de la paroisse Grant est toujours regardé comme une assertion justifiable de la suprématie blanche.

Ce que l'opinion saine de toute la partie éclairée et honnête de la population ajoute, c'est que Kellogg lui-même a été l'instigateur de l'émeute de Colfax qui a mis les blancs dans la triste nécessité de se défendre. Kellogg n'ose pas nier l'impuissance et l'inefficacité de son gouvernement à maintenir la paix et à protéger les existences et les propriétés, mais il rejette la faute sur ses adversaires qui, dit-il, créent des troubles comme moyen de s'emparer du pouvoir. Cela ne leur aurait guère réussi jusqu'à présent. La vérité est que les troubles ont été créés par Kellogg et ses complices pour que ceux-ci se crussent autorisés à demander l'assistance des troupes fédérales et pour qu'ils eussent un prétexte de supprimer les majorités démocratiques aux élections.

"Nous en sommes encore à voir en Louisiane le premier cas de succès d'une poursuite pour crime politique, dit naïvement Kellogg." Cela est vrai. Ni Michael Hahn, ni Warmoth, ni Kellogg, ni Packard, ni les membres de leurs bureaux de retours, ni leurs complices en usurpation, en vols et en fraudes politiques de tout genre, n'ont encore paru sur la sellette des accusés, mais nous ne désespérons pas de les y voir avant peu.

La conclusion de Kellogg est digne du reste. Il ne voit d'autre moyen de maintenir le régime des carpet-baggers que de [illegible] lois du Congrès pour dompter l'hostilité des récalcitrants. Il finit en demandant à l'assemblée usurpatrice de soutenir son successeur en usurpation.

Appel aux Contribuables
POUR LE
Gouvernement Légal et Légitime.

Nous publions dans une autre colonne, des résolutions adoptées à un meeting improvisé de citoyens qui proposent à la législature légale de la Louisiane, assemblée à la Salle St-Patrick, de voter des mesures pour la perception immédiate de cinq pour cent des taxes de l'année courante. Cette somme sera destinée à faire face aux frais indispensables de l'organisation du nouveau gouvernement d'Etat et aux dépenses strictement nécessaires de la législature.

Ces résolutions sont signées de plusieurs centaines de noms et si le temps n'avait pas fait défaut, il y en aurait eu des milliers, et nous ne doutons pas que la mesure proposée ne reçoive la cordiale approbation de la presqu'unanimité des contribuables.

Il n'est que juste que les frais du gouvernement soient pris sur les deniers publics et non pas couverts au moyen de souscriptions qui grèvent toujours un petit nombre d'hommes de bonne volonté.

A un autre point de vue, les résolutions ont leur importance en ce qu'elles manifestent la détermination prise par les citoyens les plus considérables et les plus influents de la communauté, de ne reconnaître et de ne soutenir que le gouvernement légalement élu par le peuple de la Louisiane, celui de Nicholls et Wiltz.

Protestations adressées à W. P. Kellogg.

Les deux Chambres de la Législature de la Louisiane ont cru devoir adresser des protestations au gouverneur *de facto* Kellogg contre l'occupation de la Maison d'Etat par la police. Voici le texte de celle qui a été lue à Kellogg par M. Eustis, chairman du comité du Sénat.

Les soussignés, sénateurs anciens et nouveaux, protestent solennellement contre l'occupation du Capitol de l'Etat par un corps armé de police métropolitaine et autres séides armés, appuyés par un corps considérable de troupes des Etats-Unis dans une bâtisse adjacente mise en communication avec la Maison d'Etat par un passage préparé à dessein, mesures illégales, arbitraires et révolutionnaires qui ont été exécutées par l'ordre du gouverneur de l'Etat et du lieutenant-gouverneur comme président du Sénat, dans le but de contrôler les délibérations de l'Assemblée générale et d'empêcher l'entrée des membres dûment élus aussi bien que celle des citoyens de l'Etat et la présence de ceux-ci aux réunions de leurs mandataires sauf avec la permission écrite du gouverneur.

Les soussignés protestent, en outre, solennellement, que eu égard aux circonstances et en vue du refus des officiers susdits d'enlever les barricades et de retirer les hommes armés et de permettre au peuple l'accès des salles législatives, leur devoir envers leurs constituants, leur fidélité à la Constitution de l'Etat et leurs devoirs les plus simples comme législateurs d'un Etat libre ne leur permettent pas de s'assembler dans un Capitol, ainsi contrôlé et dominé par la force et qu'ils considèrent qu'il est de leur devoir de s'assembler à la salle St. Patrick, où leurs délibérations seront libres et non entravées par la menace d'une force supérieure.

Signé: Henry L. Garland, Will Steven, W. A. Robertson, F. C. Zacharie, J. B. Eustis, T. E. Meredith, A. B. George, Jas. H. Grover, Edward D. White, H. D. Ogden, Wm J. Kelly, F. S. Goode, P. A. Ducros, Jr., C. H. Ellis, H. C. Mitchell, Lewis Texada, J. W. Sandiford, Chas. J. Boatner, L. G. Perkins, Hardy Richardson.

Une protestation analogue, au nom de la Chambre des représentants, signée par M. R. H. Wilde, comme chairman du comité, a été également remise au gouverneur *de facto*.

Affaires à Washington.
CE QUE DISENT LES RADICAUX.

On télégraphie de Washington au *Herald*, sous la date du 28 décembre:

La nouvelle que la preuve est acquise que la Caroline du Sud a voté pour Hayes, crée une émotion dans les cercles républicains et fait revivre l'espoir de ceux qu'avaient découragé les enquêtes dans les deux autres Etats contestés. La ligne de conduite mise en avant maintenant est que si la Floride est aussi déclarée pour Hayes, il sera soutenu que le résultat du vote en Louisiane ne peut être changé par la raison que, d'après les lois de l'Etat, aucune élection n'est faite jusqu'à ce que le Bureau des retours l'ait décidée légalement, qu'en fait, en Louisiane, c'est le Bureau des retours et non le peuple qui élit et que quelque soit le résultat déclaré par le Bureau; ce résultat est le seul réel de l'élection, et qu'il ne peut être ni mis en question ni changé, quel que soit le vote réel que puisse établir une investigation.

A ce point de vue les enquêtes du Sénat et de la Chambre en Louisiane sont inutiles. La décision du Bureau des Retours est regardée comme finale. On ajoute à cela la nouvelle que l'avocat-général Taft a exprimé l'opinion qu'une Cour d'Etat ne peut, par un ordre de recompter les votes, changer le résultat du vote électoral d'un Etat après que les électeurs se sont réunis, ont voté, certifié leurs votes et se sont séparés. Ceci couvre le cas de la Floride où, soutient-on, aucun nouveau compte du vote, d'après l'ordre de la Cour Suprême, ne peut porter atteinte au vote électoral tel qu'il a été certifié par le gouverneur Stearns.

Il est curieux que cette manière de voir émane des mêmes hommes politiques qui considéraient l'acte du gouverneur Grover dans l'Oregon comme "le crime monumental du siècle." Il a certifié un résultat qu'on savait être contraire au vote du peuple de l'Oregon, et un comité du Sénat va faire une enquête sur sa conduite, et M. Morton, président de ce comité, et M. Mitchell, de l'Oregon, qui en est membre, n'ont pas hésité, plusieurs jours avant l'enquête et avant de rien connaître officiellement de ce qui s'était passé, de le dénoncer dans les termes les plus sévères. Mais quand le gouverneur de la Floride est sur le point d'être convaincu d'avoir aussi donné les certificats électoraux contrairement au vote de l'Etat, les républicains soutiennent immédiatement que ce qu'il a fait est final et décisif, que rien ne peut déranger le vote électoral tel qu'il a été certifié par le gouverneur Stearns, et qu'en outre, le Bureau des Retours de la Louisiane a le droit sacré de voter pour cet Etat comme il lui plait, même quand il n'est composé que de quatre membres au lieu de cinq, comme la loi l'exige et uniquement de républicains au lieu de représentants des deux partis.

Achetez vos tricots français chez Jos. Leblanc, rue Vieille-Levée, 265.

C'EST EN EFFET UN MAGASIN DE BON MARCHÉ.—Il y a ici, en ville, un nombre considérable de dépôts de meubles; on en voit dans toutes les rues; mais tous ces dépôts, petits ou grands, tiennent leurs prix, et le bon marché est chose vraiment rare. Allez donc chez Mr J. B. Hubbard, marchand de meubles, au coin des rues Remparts et Perdido, et vous verrez la différence entre les prix ordinaires et les prix de bon marché. Vous en serez surpris.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Ruche louisianaise*:

Les éboulis sur les rives du Mississipi à la saison des basses eaux sont devenus une cause d'inquiétude et semble se multiplier tous les ans. Du Café de l'Aigle sur un parcours d'un demi-mille en descendant, ces éboulis sont fréquents et le fleuve empiète tous les ans sur le terrain, qui semble manquer de soutien. Depuis quelque temps une pièce de terre s'affaisse lentement devant l'habitation Jacob, emportant un morceau de levée; plus loin, devant la propriété de Mme Ve Edmond Vicknair, la batture s'affaisse aussi graduellement, coupant la levée au centre, et descendant perpendiculairement. Le terrain a ainsi baissé d'environ quinze pieds. Plus loin encore, devant les propriétés de MM. Louis Duhé et Nicaise Madère, un éboulis spontané a eu lieu et une pièce de terre de 125 pieds de largeur sur 200 pieds de longueur a disparu sous l'eau. La levée en cet endroit, construite il y a trois ans, ne se trouve plus qu'à quelques pieds du précipice.

Meurtre horrible commis par des nègres dans la paroisse Ascension.

Nous trouvons dans le *Democrat* d'hier soir, le récit d'un meurtre horrible commis le jeudi, 28 décembre, dans la paroisse Ascension, sur la personne d'un M. Arrieu qui tenait une grocerie sur l'habitation Landry.

M. Arrieu était derrière son comptoir, vers huit heures du soir, jeudi dernier, lorsque quatre nègres de l'habitation Dugas dont le meneur était un nommé Octave Lauve, entrèrent dans le magasin. Ils attendirent que les autres personnes fussent sorties et alors l'un d'eux demanda à M. Arrieu de lui servir un verre de gin et pendant que celui ci se baissait pour en tirer d'un baril, l'un des malfaiteurs lui asséna un coup de gourdin sur la tête. Ils se jetèrent alors tous sur lui et avec un pied de fer ils lui défoncèrent la tête. Ils ouvrirent ensuite le tiroir et s'emparèrent de $250 qui s'y trouvaient et se retirèrent après avoir fermé les portes.

Les voisins en entrant dans le magasin le vendredi matin trouvèrent le pauvre vieillard baigné dans son sang; les barils et les caisses autour du cadavre étaient aussi couverts de sang. Le corps était encore chaud, ce qui indiquait que le malheureux avait survécu plusieurs heures à l'attentat.

La nouvelle de ce crime causa une vive émotion dans le voisinage et les citoyens après avoir recueilli tous les indices furent convaincus que les coupables étaient les quatre noirs de l'habitation Dugas. Un posse de citoyens à cheval s'y rendit pour les arrêter. Ils en trouvèrent un qui se voyant pris eut peur et confessa toutes les circonstances du meurtre.

Les trois autres dénoncés par lui ont été arrêtés plus tard et tous les quatre ont été mis à la geôle.

CONCERT DE MADAME PAULINE BLACHE.—Le grand concert vocal et instrumental, organisé sous le patronage de dames bien connues de la société, au bénéfice de Madame Pauline Blache, doit avoir lieu ce soir à la salle Grunewald, et nous espérons qu'il y aura foule pour applaudir la sympathique bénéficiaire et les dames et demoiselles ainsi que les artistes qui lui donnent leur concours dans cette circonstance. Le programme que l'on trouvera dans nos colonnes contient un heureux choix de morceaux de musique vocale et instrumentale, et nous sommes certains que les personnes qui assisteront au concert y passeront une soirée fort agréable, car toutes les chanteuses qu'on y entendra ont de fort belles voix et du talent, sans préjudice du mérite des artistes et amateurs de l'autre sexe.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le talent d'Aimée s'est révélé hier sous une nouvelle forme dans le charmant opéra-comique de Maillart, *Les Dragons de Villars*. La gracieuse artiste a joué et chanté le rôle original de Rose Friquet avec un très grand succès.

Pleine de verve et de mutinerie au premier acte, elle a dit avec beaucoup de sentiment le duo du second acte avec Sylvain (Raoul) duo qui a été très applaudi. MM. Raoul, Reine, Duplan et Mme Gueymard ont contribué au succès de la représentation.

Aujourd'hui, en matinée on donnera *La Petite Mariée*. C'est une occasion que les dames feront bien de mettre à profit pour entendre ce ravissant opéra-comique.

Ce soir on donnera *La Timbale d'Argent*, opérette dont la vogue a été très grande en Amérique comme en Europe.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"Les Bavards" d'Offenbach, ont eu du succès hier à l'Académie. Mme Oates et Mlle Roseau se sont, comme de coutume, fort bien acquittées de leurs rôles. Nous en dirons autant de MM. Drew et Howson.

Ce soir, à la requête générale, la direction donnera "La Fille de Mme Angot," avec Mme Alice Oates dans le rôle de Clairette.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 9 décembre de *l'Illustration* et du *Monde Illustré*.

Tricots français élégants chez Jos. Leblanc, 265 Vieille-Levée.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT

Séance du 2 janvier 1877.

Mr H. D. Ogden occupe le fauteuil.

Le Sénat siège à huis clos jusqu'à une heure moins un quart—heure à laquelle les représentants de la presse entrent dans la salle.

Dix-neuf membres—un quorum—répondent à l'appel.

La pétition de Mr I. W. Falls, qui conteste le siège de Mr Stamps, est soumise au comité des élections.

M. Boatner, au nom du comité chargé d'annoncer à M. Kellogg l'organisation du Sénat, annonce que M. Kellogg déclare ne pas reconnaître la légalité du corps. Sur motion de M. Zacharie, le Sénat ordonne que le rapport fasse partie du compte-rendu des délibérations.

M. Eustis est autorisé, par un vote unanime du Sénat, à présenter la résolution suivante:

Il est résolu par le Sénat de la Louisiane—et la Chambre y consent—que le président du Sénat et l'orateur de la Chambre des Représentants sont chargés d'informer le Président des Etats-Unis, par voie télégraphique, qu'au jour et à l'heure indiqués par la Constitution, un quorum légal des deux Chambres de l'Assemblée Générale, s'est rendu à la Maison d'Etat; que par suite de l'occupation armée de la Maison d'Etat en vertu d'ordres lancés par le gouverneur, et par suite du refus de corps armés agissant en vertu d'instructions données par l'Exécutif, les membres de l'Assemblée Générale n'ayant pas pu pénétrer dans la Maison d'Etat, désirant éviter un conflit avec les dits corps armés, et ayant dans les deux Chambres un quorum constitutionnel, se sont rendus à la salle St. Patrick; que là, les deux Chambres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane se sont organisées d'une manière permanente; que le corps qui prétend s'être organisé comme l'Assemblée Générale, à la Maison d'Etat, n'a jamais eu de quorum légal ni dans l'une ni dans l'autre Chambre; que c'est un corps illégal et inconstitutionnel d'individus usurpateurs.

La Chambre, par l'entremise de son greffier, annonce au Sénat qu'elle approuve la résolution qui a trait à une Adresse au peuple, et elle invite le Sénat à venir compter, en séance des deux chambres, le vote donné à la dernière élection.

La résolution de Mr Eustis au sujet de la dépêche à transmettre au président des Etats-Unis, est adoptée.

Sur motion de Mr White, la Chambre est informée que le Sénat va compter, avec elle, le vote reçu à la dernière élection.

M. Arroyo est élu, à l'unanimité, commis aux minutes pro tem. M. Arroyo dit au Sénat qu'il n'est candidat à aucune place, ni devant l'une ni devant l'autre Chambre, mais qu'il remplira volontiers les fonctions de commis aux minutes en attendant le choix de l'officier.

Le président désigne les comités suivants:

Comité de l'adresse au peuple—MM. Zacharie, Texada et George.

Comité judiciaire—MM. Goode, Eustis, Boatner, White et Mitchell.

Comité chargé des dépenses—MM. Robertson, Grover, Ellis, Richardson et Ducros.

Comité des élections—MM. Zacharie, Texada, Garland, Perkins et Kelly.

Comité chargé du compte des votes—MM. Zacharie, Texada et George.

Le sénat se réunit à la chambre pour compter le vote et, après le compte, s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi. L'honorable Louis Bush, Orateur, occupe le fauteuil.

Soixante-deux membres répondent à l'appel nominal et le greffier annonce qu'il y a un quorum présent.

Mr Delavigne, du neuvième ward de la paroisse d'Orléans, demande la parole pour un fait personnel. Il dit qu'il a lu dans les journaux qu'il s'était présenté la veille à la Chambre radicale, ce qui est absolument une erreur, puisqu'il était présent à la salle St. Patrick hier pendant toute la séance de la Chambre régulièrement constituée.

L'honorable Jones, président du comité nommé pour aller demander les retours de l'élection au secrétaire d'Etat, rapporte que ces retours ont été refusés, le secrétaire d'Etat déclarant qu'il les avait fournis déjà à la Chambre républicaine et qu'il ne pouvait pas reconnaître deux corps législatifs.

L'Orateur de la Chambre annonce alors que le gouverneur *de jure* de l'Etat, qui est son Excellence John McEnery, et le secrétaire d'Etat *de jure*, qui est l'honorable Armstead, lui avaient fourni déjà les véritables retours de l'élection.

Une motion est faite conséquemment, à l'effet d'avertir le Sénat que la Chambre est prête à se réunir en session jointe pour procéder au compte des votes pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur.

Un message du Sénat est lu, rapportant qu'une résolution jointe a été adoptée, informant le Président des Etats-Unis que les autorités de l'Etat avaient refusé d'admettre dans l'enceinte du Capitole les membres de la Législature légalement élus et que ceux-ci s'étaient conséquemment réunis à la salle St. Patrick et s'étaient régulièrement organisés.

En ce moment, les sénateurs, précédés du sergent d'armes, entrent dans la salle pour se rendre à l'invitation de la Chambre en ce qui regarde le compte des votes.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES RÉUNIES.

Le sénateur Zacharie fait la motion qu'un comité de sénateurs et de représentants soit nommé pour procéder au dépouillement du scrutin. La motion est adoptée. Les membres de ce comité, désignés respectivement par le Président pro tem du Sénat, honorable H. D. Ogden, et l'Orateur de la Chambre, honorable Louis Bush, montent sur l'estrade et commencent à compter les votes en présence des deux Chambres et de plus de mille spectateurs.

Ces retours d'élection sont les mêmes qui ont été fournis au comité central d'Etat du parti démocratique et conservateur et publiés dans tous les journaux conservateurs.

Le sénateur Ogden invite tous les correspondants de journaux présents à monter sur l'estrade pour assister au dépouillement.

Le travail de compilation dure une heure et demie et les totaux suivants sont annoncés par le comité:

POUR GOUVERNEUR:

Francis T. Nicholls .... 84,457 voix
S. B. Packard .... 76,477 "

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:

Louis A. Wiltz .... 84,242 voix
C. C. Antoine .... 76,471 "

Le rapport du comité de compilation ayant été soumis et adopté, l'honorable H. D. Ogden, comme président pro tem. du Sénat, et l'honorable Louis Bush, comme Orateur de la Chambre, proclament tous les deux que Francis T. Nicholls et Louis A. Wiltz ayant reçu la majorité des votes à la dernière élection, ont été dûment élus gouverneur et lieutenant-gouverneur de la Louisiane, conformément à la Constitution de l'Etat.

Les sénateurs se retirent alors et la séance régulière de la Chambre continue.

SÉANCE RÉGULIÈRE.

La résolution jointe du Sénat, demandant que le Président des Etats-Unis soit informé du refus des autorités *de facto* de l'Etat d'admettre dans l'enceinte du Capitole les membres dûment élus de la Législature, est lue une seconde fois et est adoptée à l'unanimité.

L'Orateur de la Chambre annonce que les membres du comité chargé de préparer une adresse sont requis de se réunir à six heures du soir, au No 130 de la rue du Canal, où les rencontreront les membres du comité nommé par le Sénat.

(Les noms des membres du comité de la Chambre ont été donnés dans notre rapport de la séance d'hier.)

Un message du Sénat est lu, informant la chambre qu'une résolution a été adoptée, à l'effet de nommer un comité joint pour prendre les mesures nécessaires relativement à l'inauguration du gouverneur Nicholls et du lieutenant-gouverneur Wiltz.

La résolution est soumise et adoptée à l'unanimité.

L'Orateur de la Chambre désigne les membres suivants pour faire partie du comité joint:

Honorables Leeds, Dupré, Buck, Mason et Barrett.

L'Orateur de la Chambre dit qu'il a été requis d'annoncer que les membres démocrates se réuniraient en caucus, le lendemain matin, à onze heures, dans une salle attenante. Il ajoute, que, comme les membres républicains ne l'ont pas informé de leur intention d'avoir un caucus, il n'a pris aucune mesure à cet égard.

Sur motion, la Chambre s'ajourne jusqu'au lendemain à midi.

L'Usurpation à la maison d'Etat.

Ce qui se fait à la caserne St. Louis.

PSEUDO-SÉNAT.

Cette assemblée est appelée à l'ordre à dix heures du matin.

Mr Green, le secrétaire, commence à lire le message du gouverneur Kellogg, mais Mr Twitchell fait la motion de se dispenser de le lire et d'en faire imprimer mille copies, en référant le message à un comité spécial. La motion est adoptée.

Plusieurs messages du gouverneur Kellogg, sans grande importance, sont référés à différents comités.

La séance est alors suspendue jusqu'à onze heures et demie en attendant une motion de se rendre à la Chambre pour procéder au compte des votes.

Lorsque le Sénat se réunit de nouveau les membres, précédés de leur sergent d'armes, se rendent à la Chambre des représentants.

Après que les votes eussent été comptés, déclarant J. B. Packard et C. C. Antoine élus comme gouverneur et comme lieutenant gouverneur, le Sénat rentre en séance régulière.

M. Burch donne notice d'un bill pour réparer l'ancienne maison d'Etat, à Baton Rouge, afin d'en faire une salle pour les sourds-muets et pour les aveugles.

M. Burch présente une résolution, à l'effet de transmettre au Congrès cette portion du message du gouverneur Kellogg qui a trait aux affaires de la Louisiane et à la nécessité de mettre en vigueur les amendements à la Constitution.—Adopté.

Sur motion de M. Stamps, le Sénat entre en séance exécutive et s'ajourne ensuite au lendemain.

PSEUDO-CHAMBRE.

Cette assemblée se réunit à midi. L'Orateur Hahn occupe le fauteuil, et en comptant les membres du Bureau des Retours il y a un quorum présent.

Un message du Sénat est lu, notifiant la Chambre que le bill relatif à la Cour Supérieure de District a été adopté et que la résolution des deux Chambres, demandant des troupes au Président des Etats-Unis pour maintenir la paix, a été également

Voir la suite à la 4me page.

DELLA SALA—BASSETTI.—Marié, le jeudi 28 décembre 1876, à l'église St. Patrick, par le Rév. P. F. Allen, Mr le comte L. DELLA SALA de Milan (Italie), à mademoiselle HERMINIE BASSETTI, de la Nouvelle Orléans. Pas de cartes.

Décédée, mardi matin, 2 janvier, à 11 heures à l'âge de quarante-neuf ans, Mme veuve ADELINE LOEB, née à Paris, France. [illegible]

De la part de son fils Victor Loeb.

AU PUBLIC.

Attendu que les libertés et le bonheur de la Louisiane dépendent de l'établissement et de la conservation du gouvernement légalement élu dont FRANCIS T. NICHOLLS est le chef, [illegible]

Résolu que, de l'avis du Comité des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Résolu que l'Assemblée Générale devrait, le plus tôt possible, [illegible]

Résolu que le Comité des Citoyens [illegible]

SAM. FLOWER, Secrétaire. THOS. A. ADAMS, Président.

[illegible — list of signatures]

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES. [illegible]

A. BROUSSEAU & SON.

"Club Dramatique Louisianais."

Nlle-Orléans, 2 janvier 1877. [illegible]

[illegible]

J. J. TARLETON, Caissier.

F. BADOUREAU, [illegible]

UNE AUTRE
GRANDE OCCASION.

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les Lots payés en plein!

MAGNIFIQUE PLAN
—POUR UNE—
FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA
—A LA—
Nouvelle-Orléans, Lne,
Le MARDI, 6 FEVRIER 1877,
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
Classe B.
GROS LOT:
$25,000
[illegible] LOTS
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$111,100

[illegible]

AUX BUREAUX DE LA
COMPAGNIE,
Dans la matinée du
MARDI 6 FEVRIER 1877,
—A LA—
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!

[illegible]

PRIX D'APPROXIMATION

[illegible]

TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD,
Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

THEATRE DES VARIETES.

AIMEE

La Reine de l'Opéra Bouffe, [illegible]

LA PETITE MARIÉE.

LA TIMBALE D'ARGENT.

GIROFLÉ-GIROFLA.

LA PETITE MARIÉE.

LA JOLIE PARFUMEUSE.

AVIS D'ELECTION.—[illegible]

Par ordre du Président.

[illegible]

BOBES.

[illegible] BADOUREAU, [illegible]

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Banque Nationale Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS

[illegible]

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

[illegible]

MARCHANDISES SÈCHES
—A—
DES PRIX DE FAILLITE.

[illegible]

LUNDI, 1er JANVIER 1877,
—CHEZ—
PEPIN & BROUSSARD,
158 Rue du Canal,

[illegible]

PEPIN & BROUSSARD,
No 158 rue du Canal.

Le Dr. Sydney Davieson,
M.R.C.S., de Londres.

[illegible]

Département des Finances.

HOTEL DE VILLE, Nouvelle-Orléans, [illegible]

J. C. DENIS, Administrateur.

Département des Finances.

HOTEL DE VILLE, Nouvelle-Orléans, [illegible]

J. C. DENIS, Administrateur.

Dindes! Dindes!

200 DINDES [illegible]

J. B. SOLARI & SONS.

TRICOTS FRANÇAIS.
TRICOTS FRANÇAIS ÉLÉGANTS,
GRAND CHOIX DE TRICOTS FRANÇAIS,
JOSEPH LEBLANC,
[illegible]

A vendre.

1000 PANIERS CHAMPAGNE [illegible]

Perdu.

[illegible]

Sirop de Sève de Pin Maritime [illegible]

Pharmacie de [illegible]

[illegible]

Jardinier.

[illegible]

GRANDE NOUVELLE!
LA CRISE POLITIQUE
—AUX—
CENT MILLE PALETOTS!

[illegible]

MICHEL LION
197 & 199 VIEILLE LEVEE,

[illegible]

$50,000,

[illegible]

SAMEDI, 23 DECEMBRE,

[illegible]

MICHEL LION.

GRANDE OUVERTURE
—AU—
MAGASIN D'ART DE
UTER,
[illegible] RUE ROYALE [illegible]

GRAVURES FINES SUR ACIER,
CADRES DE PORTRAITS,
MIROIRS FRANÇAIS

[illegible]

LES PRIX LES PLUS BAS DE CETTE VILLE.

Tricots français
Tricots français.
H. LABASSE,
[illegible] RUE VIEILLE-LEVEE [illegible]

[illegible]

Les Filles de Monte-Cristo.

[illegible]

J. VERGNOLE,
[illegible]
—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH,
HUILE, SARDINES,
ABSINTHE.

[illegible]

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout autre.

[illegible]

VERGNOLE.

Leçons de chant.

MADAME URANIE CAMBIER [illegible]

Pour les Thés, Cafés et Epices

[illegible]

J. J. MARTIN.

Pianos pour Etrennes.

J. A. PERIER,
[illegible] RUE ROYALE [illegible]

[illegible]

Avis aux planteurs sucriers.

J'AI l'honneur [illegible]

LEON GODCHAUX.

A. LEMANNE
209 CHARTRES,

[illegible]

LEON MEDAL
CONFISEUR,

[illegible]

Huile de Foie de Morue [illegible]

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL.

EDIT XX.

[illegible]

MARDI-GRAS

[illegible]

Roi du Carnaval,

[illegible]

DIEU PROTEGE LE ROI!

[illegible]

REX.

BATHURST,
Lord Grand Chambellan.

PALAIS DU CARNAVAL, [illegible]

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,

[illegible]

A VENDRE.

Une PHARMACIE [illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz.

[illegible]

DE $3 50 A $2 70.

[illegible]

V. VALLON.

A vendre, à des conditions faciles.

[illegible]

A louer.

[illegible]

A louer.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.

[illegible]

La célèbre Mme LEONCE

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

482472